



REGISTRE D'ACCESSIBILITE A NOS FORMATIONS

Accès des
stagiaires en
formation.

Table des matières

① Notre fiche informative de synthèse	3
➤ Notre activité et les services proposés par Cendrecor Agro Ecologie :	3
➤ Le degré d'accessibilité de l'association « Cendrecor Agro Ecologie ».	5
AMENAGEMENTS PRESENTS	Erreur ! Signet non défini.
② Pièces administratives d'accessibilité :.....	7
③ Six grandes familles de handicap	9
Fiche : Bien accueillir les personnes handicapées	19
Fiche : référent handicap	23
Fiche : partenaires professionnels du handicap	25

① Notre fiche informative de synthèse

➤ Notre activité et les services proposés par Cendrecor Agro Ecologie :

Cendrecor Agro Ecologie est une association de développement agro écologique regroupant **une quarantaine d'agriculteurs** de Haute-Vienne et Charente ; et se positionne en prolongement de la **valorisation des sous-produits de l'industriel papetier Sylvamo** (usine de Saillat-Sur-Vienne).

Les différentes actions de Cendrecor Agro Ecologie sont basées sur la recherche d'une agriculture tournée vers les trois piliers de l'agro écologie :

- Economie en intrant - système autonome : performance du système de cultures sur le volet économique (production de protéines, réductions des intrants, maîtrise des itinéraires de conduite et traçabilité),
- Performante environnementalement : évaluation de la performance des techniques culturales alternatives et conséquences sur la biodiversité, le stockage carbone et la protection des sols,
- Résolument sociétale : capacité de l'exploitation agricole à intégrer les questions sociétales globales et territoriales.

Depuis 2019, l'association propose ses formations (4 en 2022) telles que :



Formation « POTENTIEL NECTAR – POLLEN DE SES CULTURES » : intégrer ce service apicole sur son exploitation :

- Développer une expertise agricole au niveau de la conduite des colonies,
- D'appréhender les enjeux relevant des insectes pollinisateurs et plus largement celui de la relation entre les écosystèmes et les itinéraires techniques de production sur le potentiel mellifère des cultures.



Formation « PASSER A L'AGRICULTURE DE CONSERVATION » : une réponse aux enjeux sol et climat sur son exploitation :

- Découvrir les conditions de mise en place de cette technique du point de vue de la conduite en lien avec le contexte pédo climatique local (vie et micro biologie du sol, physiologie des plantes, itinéraires techniques en fonction des différentes rotations),
- Evaluer la multi performance environnementale de cette technique du point de vue du piégeage du carbone atmosphérique et sa capacité à protéger les ressources en eau et sol (limitation des phénomènes d'entraînement des sols, limitation de l'eutrophisation par fixation des éléments nutritifs au travers des couverts présents en périodes d'intercultures).



Formation LOGICIEL GEOFOLIA : appréhender toutes les fonctionnalités de base du logiciel :

- Initiation sur la prise en main du logiciel,
- Découvrir comment entrer dans le logiciel les travaux parcellaires effectués,
- Utiliser l'ensemble des modalités du logiciel Géofofia pour préparer sa déclaration PAC
- Préparer un ensemble de données à jour, fiables et directement transmissibles vers Télépac



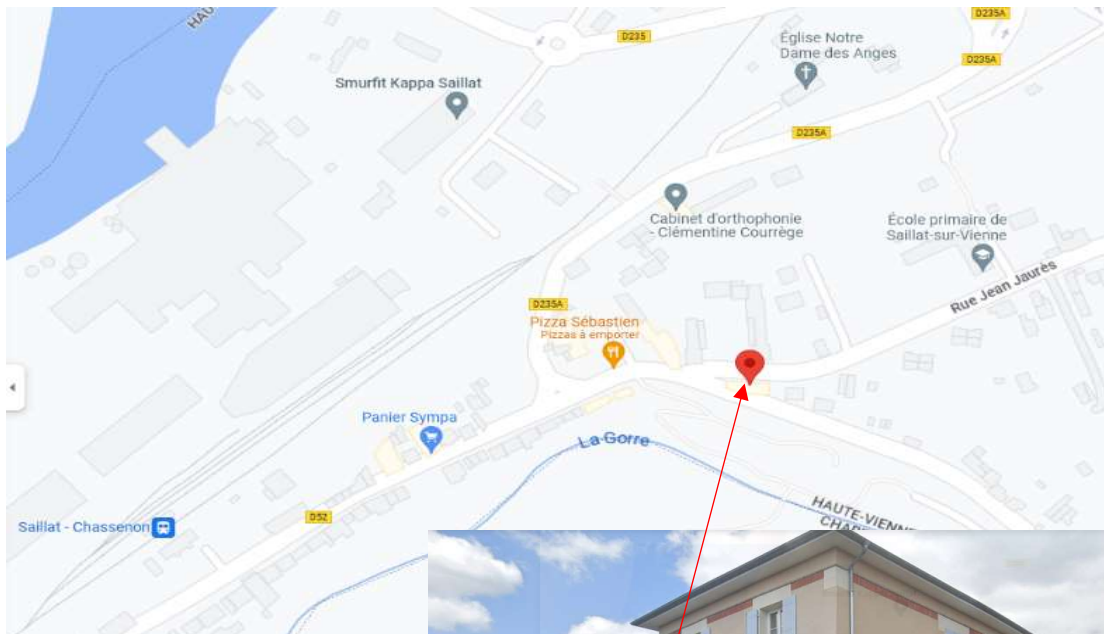
Formation LOGICIEL GEOFOLIA : maîtriser les fonctions avancées de GEOFOLIA pour piloter son exploitation et interagir en phase de conseil :

- Comprendre comment surveiller les indicateurs techniques et économiques de vos parcelles,
- Identifier et valoriser l'ensemble des données de suivis et de conseils dans ses itinéraires techniques,
- Maîtriser les différents usages avancés du logiciel (traçabilité, pilotage technico-économique et environnemental...)
- Analysez l'impact de la météo sur vos rendements.

Pour plus d'informations, rendez-vous dans nos formations sur le site « www.cendrecor-agro-ecologie.com.



➤ Le degré d'accessibilité de l'association « Cendrecor Agro Ecologie ».



CENDRECOR AGRO ECOLOGIE

CENDRECOR AGRO ECOLOGIE, association formatrice basée à Saint-Junien :

5 rue Jean Jaurès 87720 Saillat sur Vienne.

cendrecor@outlook.com

N° : 06 80 91 22 66



ACCESSIBILITE DE L'ORGANISME DE FORMATION

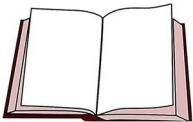
Bienvenue

→ Le bâtiment et tous les services proposés sont accessibles à tous :

Oui Non

→ Le personnel vous informe de l'accessibilité du bâtiment et des services :

Oui Non



Formation du personnel d'accueil aux différentes situations de handicap

→ Le personnel est sensibilisé, il est informé de la nécessité d'adapter son accueil aux différentes personnes en situation de handicap.

→ Le personnel a suivi une formation pour un accueil de personnes en situation de handicap.

Matériel adapté

→ Le matériel est entretenu et réparé : Oui Non

→ Le personnel connaît le matériel : Oui Non



Contact du CHARGE D'ACCESSIBILITE et D'ACCUEIL :

→ QUEMENER Yann / N° : 05 55 14 93 21, 06 80 91 22 66 / Mail : cendrecor@outlook.com

Consultation du registre d'accessibilité :

→ A l'accueil + sur notre site internet : www.cendrecor-agro-ecologie.com.

Notre organisme de formation est donc partiellement accessible : nos séances de formations étant dispensées dans des salles communales, sont accessibles pour tous types de profils néanmoins, nos déplacements en plein air justifient certaines modalités d'inaccessibilité des formations.





AMENAGEMENTS PRESENTS

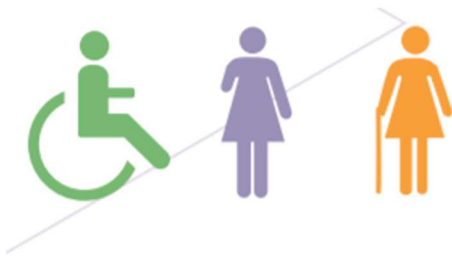
MATERIEL PRESENT	OUI	NON
SOL STABLE		
PARKING		
ASCENSEUR		
ESCALIER (-3marches)		
PERSONNE POUVANT ACCOMPAGNER UN PSH		



② Pièces administratives d'accessibilité :

- Conformité des locaux utilisés à Javerdat (mairie)
- Pièces de conformité des locaux utilisés à St Junien (mairie)
- Attestation sur l'honneur que l'établissement est conforme au décret du 31 décembre 2014 selon l'article R 111.19.33.

③ Six grandes familles de handicap



➤ Déficiences motrices

- congénitales ou néonatales
- acquises à la suite de maladie
- acquises à la suite d'accident



➤ Déficiences sensorielles

- visuelles
- auditives



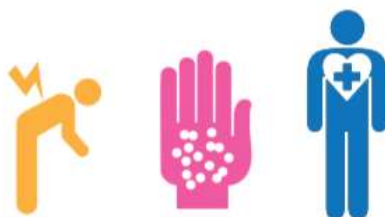
➤ Déficiences psychiques ou maladies mentales

- psychoses
- névroses
- troubles de la personnalité
- troubles de l'humeur
- troubles des conduites alimentaires



➤ Déficiences intellectuelles

- handicap mental léger, moyen ou profond



➤ Maladies chroniques évolutives / invalidantes

- cardio-vasculaires, respiratoires, digestives, rénales
- neurologiques
- génétiques
- troubles endocriniens, métaboliques
- ostéo-articulaires
- hématopoïétiques ou du système immunitaire
- allergies



Famille de handicaps	Exemple type de handicap	Lieux de formation	Sessions en salle possibles ?	Sessions extérieures (prés) possibles ?	Accompagnement d'un professionnel
HANDICAP MOTEUR	Personnes en fauteuil roulant (paraplégiques, tétraplégiques...)	JAVERDAT	Non	NON	Un possible accompagnant d'un professionnel en plus du référent handicap est possible. Cela dépend du degré de handicap.
		SAINT JUNIEN	Oui		
	Myopathes	JAVERDAT	NON	NON	
		SAINT JUNIEN	OUI		
	Personnes en déambulateur	JAVERDAT	NON	NON	
		SAINT JUNIEN	OUI		
	Les personnes amputées ou mal-marchantes	JAVERDAT	NON	Cela dépend du profil	
		SAINT JUNIEN	OUI		
	Inflammation des articulation	JAVERDAT	OUI/NON	Cela dépend du profil	
		SAINT JUNIEN	OUI		
Trouble du dos	JAVERDAT	OUI	OUI (cela dépend de la gravité).		
	SAINT JUNIEN	OUI			
Sclérose en plaque	JAVERDAT	NON	OUI (cela dépend de la gravité).		
	SAINT JUNIEN	OUI			
HANDICAP VISUEL	Cécité	JAVERDAT	OUI	NON	Il est obligatoire que la personne soit accompagnée par un professionnel compétent pour les séances de formations en salle lors qu'elle dispose d'une cécité visuelle. Les sessions sur le terrain sont malheureusement inaccessibles.
		SAINT JUNIEN	OUI		
	Atteinte de la vision centrale	JAVERDAT	OUI	NON	
		SAINT JUNIEN	OUI		
	Atteinte vision périphérique	JAVERDAT	OUI	NON	
		SAINT JUNIEN	OUI		
	Daltonisme	JAVERDAT	OUI	OUI	
		SAINT JUNIEN	OUI		
	JAVERDAT	OUI			
	SAINT JUNIEN	OUI			
	JAVERDAT	OUI	OUI		
	SAINT JUNIEN	OUI			
Déficiences auditive légère	JAVERDAT	OUI	OUI	Lorsque la déficience est légère, cela est pleinement gérable	
	SAINT JUNIEN	OUI	OUI		

HANDICAP AUDITIF	<i>Déficience auditive moyenne</i>	JAVERDAT	OUI	OUI	par le référent handicap. Néanmoins, lorsque la déficience est sévère, il est obligatoire que la personne soit accompagnée par un professionnel compétent pour adapter le discours (langue des signes, expressions du visage adaptée...).
		SAINT JUNIEN	OUI	OUI	
	<i>Déficience auditive sévère</i>	JAVERDAT	OUI	OUI	
		SAINT JUNIEN	OUI	OUI	
	<i>Surdité</i>	JAVERDAT	OUI	OUI	
		SAINT JUNIEN	OUI	OUI	
	<i>Acouphène</i>	JAVERDAT	OUI	OUI	
		SAINT JUNIEN	OUI	OUI	
HANDICAP COGNITIF	<i>Dyslexie</i>	JAVERDAT	OUI	OUI	Tout type de handicaps cognitifs légers peut être géré par notre référent handicap. Notre organisme n'est pas qualifié pour gérer les troubles de l'autisme. C'est pourquoi nous redirigeons les autistes vers des organismes spécialisés.
		SAINT JUNIEN	OUI	OUI	
	<i>Dyspraxie</i>	JAVERDAT	OUI	OUI	
		SAINT JUNIEN	OUI	OUI	
	<i>Dysphasie</i>	JAVERDAT	OUI	OUI	
		SAINT JUNIEN	OUI	OUI	
	<i>Autisme</i>	JAVERDAT	NON	NON	
		SAINT JUNIEN	NON	NON	
HANDICAP PSYCHIQUE	<i>Bipolarité</i>	JAVERDAT	OUI	OUI	L'accès aux formations en salles et sur le terrain est possible pour certaine personne déficiente psychique, néanmoins, la formation est ouverte à des personnes stables et avec des pathologies mentales gérables par notre référent qui n'est pas formé aux handicaps sévères. L'accessibilité ou non s'accomode selon le profil et après appréciation du référent.
		SAINT JUNIEN	OUI	OUI	
	<i>Psychose</i>	JAVERDAT	OUI selon la gravité	OUI selon la gravité	
		SAINT JUNIEN	OUI selon la gravité	OUI selon la gravité	
	<i>TOC</i>	JAVERDAT	OUI	OUI	
		SAINT JUNIEN	OUI	OUI	
	<i>Dépression</i>	JAVERDAT	OUI	OUI	
		SAINT JUNIEN	OUI	OUI	
	<i>Trisomie 21</i>	JAVERDAT	NON	NON	
		SAINT JUNIEN	NON	NON	

					Notre organisme n'est pas qualifié pour gérer la Trisomie 21. C'est pourquoi nous redirigeons les autistes vers des organismes spécialisés.
MALADIES CHRONIQUES	<i>Epileptique</i>	JAVERDAT	OUI selon la gravité	OUI selon la gravité	Notre référent accueil et handicap (Yann Quéméner) passera dans les prochains mois son PSC1. L'accès aux formations en salles et sur le terrain est possible pour toute personne dotée de pathologies chroniques, néanmoins, si celle-ci évolue et dégrade fortement les capacités du stagiaire, un accompagnement d'un professionnel peut être demandé. Dans l'éventualité où l'état de santé du stagiaire remet en cause son accès aux formations, notre association peut décider de revoir les conditions d'accès.
		SAINT JUNIEN	OUI selon la gravité	OUI selon la gravité	
	<i>Cancer</i>	JAVERDAT	OUI	OUI	
		SAINT JUNIEN	OUI	OUI	
	<i>Hypertension</i>	JAVERDAT	OUI	OUI	
		SAINT JUNIEN	OUI	OUI	
	<i>Diabète</i>	JAVERDAT	OUI	OUI	
		SAINT JUNIEN	OUI	OUI	
	<i>Problèmes cardiaques</i>	JAVERDAT	OUI selon la gravité	OUI selon la gravité	
		SAINT JUNIEN	OUI selon la gravité	OUI selon la gravité	
ETAGNAC		OUI selon la gravité	OUI selon la gravité		



Famille de handicaps	Exemple type de handicap	Lieux de formation	Sessions en salle possibles ?	Sessions extérieures (prés) possibles ?	Accompagnement d'un professionnel
HANDICAP MOTEUR	<i>Personnes en fauteuil roulant (paraplégiques, tétraplégiques...)</i>	JVERDAT	Non	NON	Un possible accompagnant d'un professionnel en plus du référent handicap est possible. Cela dépend du degré de handicap.
		SAINT JUNIEN	Oui		
	<i>Myopathes</i>	JVERDAT	NON	NON	
		SAINT JUNIEN	OUI		
	<i>Personnes en déambulateur</i>	JVERDAT	NON	NON	
		SAINT JUNIEN	OUI		
	<i>Les personnes amputées ou mal-marchantes</i>	JVERDAT	NON	Cela dépend du profil	
		SAINT JUNIEN	OUI		
	<i>Inflammation des articulation</i>	JVERDAT	OUI/NON	Cela dépend du profil	
		SAINT JUNIEN	OUI		
	<i>Trouble du dos</i>	JVERDAT	OUI	OUI (cela dépend de la gravité).	
		SAINT JUNIEN	OUI		
	<i>Sclérose en plaque</i>	JVERDAT	NON	OUI (cela dépend de la gravité).	
		SAINT JUNIEN	OUI		
		SAINT JUNIEN	OUI		
	<i>Atteinte de la vision centrale</i>	JVERDAT	OUI	NON	
		SAINT JUNIEN	OUI		
	<i>Atteinte vision périphérique</i>	JVERDAT	OUI	NON	
SAINT JUNIEN		OUI			
<i>Daltonisme</i>	JVERDAT	OUI	OUI		
	SAINT JUNIEN	OUI			
<i>Myopie/Diopie</i>	JVERDAT	OUI	OUI		
	SAINT JUNIEN	OUI			
		JVERDAT	OUI	OUI	

HANDICAP AUDITIF	<i>Déficience auditive légère</i>	SAINT JUNIEN	OUI	OUI	Lorsque la déficience est légère, cela est pleinement gérable par le référent handicap. Néanmoins, lorsque la déficience est sévère, il est obligatoire que la personne soit accompagnée par un professionnel compétent pour adapter le discours (langue des signes, expressions du visage adaptée...).
	<i>Déficience auditive moyenne</i>	JAVERDAT	OUI	OUI	
		SAINT JUNIEN	OUI	OUI	
	<i>Déficience auditive sévère</i>	JAVERDAT	OUI	OUI	
		SAINT JUNIEN	OUI	OUI	
	<i>Surdité</i>	JAVERDAT	OUI	OUI	
		SAINT JUNIEN	OUI	OUI	
	<i>Acouphène</i>	JAVERDAT	OUI	OUI	
		SAINT JUNIEN	OUI	OUI	
	HANDICAP COGNITIF	<i>Dyslexie</i>	JAVERDAT	OUI	
SAINT JUNIEN			OUI	OUI	
<i>Dyspraxie</i>		JAVERDAT	OUI	OUI	
		SAINT JUNIEN	OUI	OUI	
<i>Dysphasie</i>		JAVERDAT	OUI	OUI	
		SAINT JUNIEN	OUI	OUI	
<i>Autisme</i>		JAVERDAT	NON	NON	
		SAINT JUNIEN	NON	NON	
HANDICAP PSYCHIQUE	<i>Bipolarité</i>	JAVERDAT	OUI	OUI	L'accès aux formations en salles et sur le terrain est possible pour certaines personnes déficientes psychiques, néanmoins, la formation est ouverte à des personnes stables et avec des pathologies mentales gérables par notre référent qui n'est pas formé aux handicaps sévères. L'accessibilité ou non s'accommode
		SAINT JUNIEN	OUI	OUI	
	<i>Psychose</i>	JAVERDAT	OUI selon la gravité	OUI selon la gravité	
		SAINT JUNIEN	OUI selon la gravité	OUI selon la gravité	
	<i>TOC</i>	JAVERDAT	OUI	OUI	
		SAINT JUNIEN	OUI	OUI	
	<i>Dépression</i>	JAVERDAT	OUI	OUI	
		SAINT JUNIEN	OUI	OUI	
	<i>Trisomie 21</i>	JAVERDAT	NON	NON	
		SAINT JUNIEN	NON	NON	

					<p>selon le profil et après appréciation du référent.</p> <p>Notre organisme n'est pas qualifié pour gérer la Trisomie 21. C'est pourquoi nous redirigeons les autistes vers des organismes spécialisés.</p>
MALADIES CHRONIQUES	<i>Epileptique</i>	JAVERDAT	OUI selon la gravité	OUI selon la gravité	<p>Notre référent accueil et handicap (Yann Quéméner) passera dans les prochains mois son PSC1.</p> <p>L'accès aux formations en salles et sur le terrain est possible pour toute personne dotée de pathologies chroniques, néanmoins, si celle-ci évolue et dégrade fortement les capacités du stagiaire, un accompagnement d'un professionnel peut être demandé. Dans l'éventualité où l'état de santé du stagiaire remet en cause son accès aux formations, notre association peut décider de revoir les conditions d'accès.</p>
		SAINT JUNIEN	OUI selon la gravité	OUI selon la gravité	
	<i>Cancer</i>	JAVERDAT	OUI	OUI	
		SAINT JUNIEN	OUI	OUI	
	<i>Hypertension</i>	JAVERDAT	OUI	OUI	
		SAINT JUNIEN	OUI	OUI	
	<i>Diabète</i>	JAVERDAT	OUI	OUI	
		SAINT JUNIEN	OUI	OUI	
		ETAGNAC	OUI	OUI	
	<i>Problèmes cardiaques</i>	JAVERDAT	OUI selon la gravité	OUI selon la gravité	
		SAINT JUNIEN	OUI selon la gravité	OUI selon la gravité	
		ETAGNAC	OUI selon la gravité	OUI selon la gravité	

ACCESSIBILITE FORMATION LOGICIEL GEOFOLIA

: utiliser les outils d'aides à la décision pour optimiser sa conduite



Famille de handicaps	Exemple type de handicap	Lieux de formation	Sessions en salle possibles ?	Accompagnement d'un professionnel
HANDICAP MOTEUR	<i>Personnes en fauteuil roulant (paraplégiques, tétraplégiques...)</i>	JAVERDAT	Non	Un possible accompagnant d'un professionnel en plus du référent handicap est possible. Cela dépend du degré de handicap.
		SAINT JUNIEN	Oui	
	<i>Myopathes</i>	JAVERDAT	NON	
		SAINT UNIEN	OUI	
	<i>Personnes en déambulateur</i>	JAVERDAT	NON	
		SAINT JUNIEN	OUI	
	<i>Les personnes amputées ou mal-marchantes</i>	JAVERDAT	NON	
		SAINT JUNIEN	OUI	
	<i>Inflammation des articulation</i>	JAVERDAT	OUI/NON	
		SAINT JUNIEN	OUI	
	<i>Trouble du dos</i>	JAVERDAT	OUI	
		SAINT JUNIEN	OUI	
	<i>Sclérose en plaque</i>	JAVERDAT	NON	
		SAINT JUNIEN	OUI	
	<i>Atteinte de la vision centrale</i>	JAVERDAT	NON	
		SAINT JUNIEN	NON	
	<i>Atteinte vision périphérique</i>	JAVERDAT	NON	
		SAINT JUNIEN	NON	
<i>Daltonisme</i>	JAVERDAT	OUI		
	SAINT JUNIEN	OUI		
<i>Myopie/Diplopie</i>	JAVERDAT	OUI		
	SAINT JUNIEN	OUI		
	<i>Déficiences auditives légères</i>	JAVERDAT	OUI	Lorsque la déficience est légère, cela est pleinement gérable par le référent handicap.
		SAINT JUNIEN	OUI	
		JAVERDAT	OUI	

HANDICAP AUDITIF	<i>Déficience auditive moyenne</i>	SAINT JUNIEN	OUI	Néanmoins, lorsque la déficience est sévère, il est obligatoire que la personne soit accompagnée par un professionnel compétent pour adapter le discours (langue des signes, expressions du visage adaptée...).
	<i>Déficience auditive sévère</i>	JAVERDAT	OUI selon la situation	
		SAINT JUNIEN	OUI selon la situation	
	<i>Surdit�</i>	JAVERDAT	OUI selon la situation	
		SAINT JUNIEN	OUI selon la situation	
	<i>Acouph�ne</i>	JAVERDAT	OUI	
SAINT JUNIEN		OUI		
HANDICAP COGNITIF	<i>Dyslexie</i>	JAVERDAT	OUI	Tout type de handicaps cognitifs l�gers peut �tre g�rer par notre r�f�rent handicap. Notre organisme n'est pas qualifi� pour g�rer les troubles de l'autisme. C'est pourquoi nous redirigeons les autistes vers des organismes sp�cialis�s.
		SAINT JUNIEN	OUI	
	<i>Dyspraxie</i>	JAVERDAT	OUI	
		SAINT JUNIEN	OUI	
	<i>Dysphasie</i>	JAVERDAT	OUI	
		SAINT JUNIEN	OUI	
<i>Autisme</i>	JAVERDAT	NON		
	SAINT JUNIEN	NON		
HANDICAP PSYCHIQUE	<i>Bipolarit�</i>	JAVERDAT	OUI	L'acc�s aux formations en salles et sur le terrain est possible pour certaines personnes d�ficiennes psychiques, n�anmoins, la formation est ouverte � des personnes stables et avec des pathologies mentales g�rables par notre r�f�rent qui n'est pas form� aux handicaps s�v�res. L'accessibilit� ou non s'accommode selon le profil et apr�s
		SAINT JUNIEN	OUI	
	<i>Psychose</i>	JAVERDAT	OUI selon la gravit�	
		SAINT JUNIEN	OUI selon la gravit�	
	<i>TOC</i>	JAVERDAT	OUI	
		SAINT JUNIEN	OUI	
	<i>D�pression</i>	JAVERDAT	OUI	
		SAINT JUNIEN	OUI	
	<i>Trisomie 21</i>	JAVERDAT	NON	
		SAINT JUNIEN	NON	

				<p>appréciation du référent.</p> <p>Notre organisme n'est pas qualifié pour gérer la Trisomie 21. C'est pourquoi nous redirigeons les autistes vers des organismes spécialisés.</p>
MALADIES CHRONIQUES	<i>Epileptique</i>	JAVERDAT	OUI selon la gravité	<p>Notre référent accueil et handicap (Yann Quéméner) passera dans les prochains mois son PSC1.</p>
		SAINT JUNIEN	OUI selon la gravité	
		JAVERDAT	OUI selon la gravité	
	<i>Cancer</i>	SAINT JUNIEN	OUI	<p>L'accès aux formations en salles et sur le terrain est possible pour toute personne dotée de pathologies chroniques, néanmoins, si celle-ci évolue et dégrade fortement les capacités du stagiaire, un accompagnement d'un professionnel peut être demandé.</p> <p>Dans l'éventualité où l'état de santé du stagiaire remet en cause son accès aux formations, notre association peut décider de revoir les conditions d'accès.</p>
		JAVERDAT	OUI	
	<i>Hypertension</i>	SAINT JUNIEN	OUI	
		JAVERDAT	OUI	
	<i>Diabète</i>	SAINT JUNIEN	OUI	
		JAVERDAT	OUI	
	<i>Problèmes cardiaques</i>	SAINT JUNIEN	OUI selon la gravité	
JAVERDAT		OUI selon la gravité		

Fiche : Bien accueillir les personnes handicapées



1. ACCUEILLIR LES PERSONNES HANDICAPEES

Voici quelques conseils généraux et communs à tous les types de handicap :

- Se montrer disponible, à l'écoute et faites preuve de patience.
- Ne dévisagez pas la personne, rester naturel.
- Considérez la personne handicapée comme un client, un usager ordinaire : adressez-vous à elle directement et non à son accompagnateur s'il y en a un, ne l'infantiliser pas et vouvoyer la.
- Proposez, mais n'imposez jamais votre aide.

Attention : vous devez accepter dans votre établissement les chiens d'aveugles et les chiens d'assistance.



2. ACCUEILLIR DES PERSONNES AVEC UNE DEFICIENCE MOTRICE

Principales incapacités et difficultés courantes liées à la déficience motrice d'une personne (varie selon les individus) :

○ Les personnes en fauteuil roulant :

- Se déplacer sur des sols meubles, glissants ou irréguliers
- Franchir des obstacles
- Franchir des dénivelés en montée comme en descente (pentes, marches...).
- Atteindre certaines hauteurs,
- Accéder à certain service (toilettes...).
- Prendre ou saisir des objets.

○ Les personnes à mobilité réduite :

- Se déplacer sur de longue distance,
- Subir des attentes longues,
- Monter ou descendre un escalier

Pallier à ses difficultés : souhaitant permettre à tous les individus l'accès à une vie quotidienne équitable et permettre l'expression des capacités de tous, notre association :

- Dispose d'un référent handicap (Yann Quéméner) pouvant aider dans les déplacements (monter une pente, donner les objets directement...).
- S'assure que les espaces de circulations soient suffisamment larges et dégagés.
- Met à disposition lors de chaque formation des sièges.
- Informe la personne du niveau d'accessibilité de l'environnement afin qu'elle puisse juger si elle a besoin d'aide ou pas.

= la personne peut être accompagnée en session de formation en salle par un professionnel compétent. Néanmoins, l'accès en formation sur le terrain est inaccessible aux personnes à mobilité très partiellement réduite voire totalement.



3. ACCUEILLIR DES PERSONNES AVEC UNE DEFICIENCE SENSORIELLE

A/ DEFICIENCE AUDITIVE

Principales difficultés rencontrées par ces personnes :

- Difficulté à communiquer et partager avec l'ensemble de la population.
- Difficile localisation des messages sonores.
- Difficile compréhension lorsque le débit de parole n'est pas adapté.

Pallier à ses difficultés :

Souhaitant permettre à tous les individus l'accès à une vie quotidienne équitable et permettre l'expression des capacités de tous, notre association :

- Dispose d'un référent handicap (Yann Quéméner) pouvant aider dans l'accompagnement dans les déplacements de la personne (le guider pour comprendre qu'il y a danger...)
- Vérifie toujours avant de débiter la formation que la personne nous regarde avant de commencer à parler.
- Adapte un débit de parole accessible à la personne.
- A à disposition un tableau pour écrire,
- Le contenu pédagogique écrit est plus conséquent pour permettre le suivi de la personne et sa compréhension.

= Il est néanmoins obligatoire que la personne soit accompagnée par un professionnel compétent pour adapter le discours (langue des signes, expressions du visage adaptée...).

B/ DEFICIENCE VISUELLE

Principales difficultés rencontrées par ces personnes :

- Difficile repérage des lieux et des entrées,
- Difficile déplacements et identification des obstacles,
- Usage de l'écriture et de la lecture très limités voire impossible
- Difficile reconnaissance des personnes et de l'environnement social et professionnel.

Pallier à ces difficultés :

Souhaitant permettre à tous les individus l'accès à une vie quotidienne équitable et permettre l'expression des capacités de tous, notre association :

- Mise en place d'un accueil adapté par le référent handicap (Yann Quéméner) : celui-ci énonce oralement son nom, sa fonction et décrit l'environnement de formation et l'organisation spatiale. Il le guide ensuite pour tous déplacements et l'assoie. (Proposer son bras, adapter son rythme de marche...).
- Pour signer les documents, guide la personne.
- Décrit les actions réalisées.

= Il est néanmoins obligatoire que la personne soit accompagnée par un professionnel compétent pour les séances de formations en salle lors qu'elle dispose d'une cécité visuelle. Les sessions sur le terrain sont malheureusement inaccessibles.



4. ACCUEILLIR DES PERSONNES AVEC UNE DEFICIENCE MENTALE



A/DEFICIENCE COGNITIVE (Dyslexie ...).

Principales difficultés rencontrées par ces personnes :

- Difficile communication (expression, compréhension...)
- Difficile déchiffrage et mémorisation des informations orales et sonores.
- Difficile lecture, calcul, écriture,
- Utilisation des appareils compliquée (ordinateur, logiciel...).

Pallier à ces difficultés :

Souhaitant permettre à tous les individus l'accès à une vie quotidienne équitable et permettre l'expression des capacités de tous, notre association :

- Utilise des phrases simples et faciles à comprendre,
- Laisse à la personne plus de temps,
- N'hésite pas à reformuler, dessiner,
- Propose un accompagnement aux actions.

= Selon les personnes, un accompagnement par un professionnel est possible, cela dépend de l'ampleur de la déficience de la personne. L'accès tant en salles que sur le terrain est possible.

B/ DEFICIENCE PSYCHIQUE

Cette déficience comprend des stades très différents de handicap. Cela s'étend d'une personne dépressive, une personne névrosée ou alors une personne trisomique, autiste, l'infirmité cérébrale.

Face à ces profils très différents, notre équipe se doit d'accueillir et d'accompagner des personnes aptes à l'apprentissage collectif.

Principales difficultés rencontrées par ces personnes :

- Stress important,
- Réactions inadaptées parfois incontrôlables,
- Difficile communication,
- Compréhension abstraite,
- Difficile orientation,
- Difficile concentration voire impossible,
- Mémorisation compliquée voire impossible,
- Degré d'autonomie partiel voir nul.

Pallier à ces difficultés :

Souhaitant permettre à tous les individus l'accès à une vie quotidienne équitable et permettre l'expression des capacités de tous, notre association :

- Dialogue dans le calme, sans appuyer le regard ni brusquer la personne,
- Ne juxtapose pas les informations afin de faciliter la compréhension,
- Mise en place d'une signalétique et d'un code couleur similaire dans tous les documents.
- Accompagnement possible dans la gestion du stress et des émotions par notre référent handicap, Yann Quéméner.

= L'accès aux formations en salles et sur le terrain est possible pour certaines personnes déficientes psychiques, néanmoins, la formation est ouverte à des personnes stables et avec des pathologies mentales gérables par notre référent qui n'est pas formé aux handicaps sévères. L'accessibilité ou non s'accommode selon le profil et après appréciation du référent.



5. ACCUEILLIR DES PERSONNES AVEC DES MALADIES CHRONIQUES/ EVOLUTIVES.

Ces déficiences doivent être à la connaissance du référent qui pourrait être amené à agir.

Principales difficultés rencontrées par ces personnes :

- Problèmes cardiaques,
- Hypertension,
- Diabète,
- Cancer,
- Personne Epileptique.

Pallier ces difficultés :

Souhaitant permettre à tous les individus l'accès à une vie quotidienne équitable et permettre l'expression des capacités de tous, notre association :

- Notre référent handicap (Yann Quemener) passera d'ici quelques mois le PSC1 (diplôme de premier secours),
- Une trousse de secours est à disposition lors des formations,
- Les numéros d'urgences sont à vision de tous.

=L'accès aux formations en salles et sur le terrain est possible pour toute personne dotée de pathologies chroniques, néanmoins, si celle-ci évolue et dégrade fortement les capacités du stagiaire, un accompagnement d'un professionnel peut être demandé.

Dans l'éventualité où l'état de santé du stagiaire remet en cause son accès aux formations, notre association peut décider de revoir les conditions d'accès.

Fiche : référent handicap



Nom : Quéméner	Prénom : Yann
Poste : chargé de mission	Rôles et missions dans l'action de formation : <ul style="list-style-type: none">- Politique générale de la formation,- Management de la qualité,- Référent handicap.
Coordonnées : 5 rue Jean Jaurès 87720 Saillat sur Vienne Email : cendrecor@outlook.com Tel : 06 80 91 22 66	

**Les missions du référent handicap –
Cendrecor Agro Ecologie :**

1. Impulser et gérer la politique d'accueil des personnes relevant d'un handicap dans les formations dispensées par l'association :

- Coordonner la mise en œuvre de la politique handicap en lien avec le Conseil d'Administration pour les actions de formations menées par l'association,
- Être garant de la mise en œuvre du mode opératoire « prise en charge d'un demandeur en situation de handicap »,
- Assurer le suivi de la politique handicap de l'établissement (indicateurs et assurer leur suivi),
- Assurer la veille juridique sur les informations relatives à l'accueil en formation des personnes handicapés
- Apporter de l'expertise pour les partenaires sous-traitants de la formation, autres...,
- Organiser la communication sur la politique du handicap au sein de l'association.

2. Gérer les relations avec les acteurs du monde du handicap :

- Être l'interlocuteur des acteurs identifiés dans le réseau de partenaires susceptibles de participer à la mise en place de l'accueil des personnes handicapées dans une formation,
- Structurer le réseau de partenaires (mobiliser et solliciter ces partenaires extérieurs / les informer des actions et formations de l'association dans son processus de formation) :
 - o Acteurs du monde du handicap,
 - o PAS.
- Coordonner les interventions de chacun dans le cadre de l'accueil en formation d'une personne handicapée,
- Participer aux études sur site en lien avec les partenaires sur les aménagements des situations de formation. En assurer le suivi, la bonne adéquation avec l'action de formation et les besoins,
- Être l'interlocuteur de l'équipe de formation en cas de difficultés lors d'une session d'un stagiaire en situation de handicap.

3. Accompagner les stagiaires relevant d'un handicap :

- Centraliser les candidatures de stagiaires relevant d'un handicap,
- Mettre en œuvre le mode opératoire « prise en charge d'un demandeur en situation de handicap »,
- Accompagner le stagiaire lors de son intégration : information et présentation du groupe de stagiaires, des interlocuteurs de la formation,
- Positionnement en tant qu'interlocuteur privilégié de proximité, sensibilisation de l'équipe aux besoins du stagiaire, etc...

Fiche : partenaires professionnels du handicap



Réseau identifié par Cendrecor AE

- **MDPH** (Maison Départementale des Personnes handicapées de la Haute Vienne) :
 - Référente pour le conseil, l'accompagnement et la délivrance de la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) - structure d'accompagnement sous l'égide du Conseil Départemental
 - *Coordonnées : 8 Place des Carmes - BP 73129 87031 LIMOGES CEDEX 1 – tél : 05 55 14 14 50 - Site internet : <https://www.haute-vienne.fr/nos-actions/personnes-en-situation-de-handicap/la-mdph>*
- **Cap Emploi 87** :
 - Référente pour l'accompagnement vers et dans l'emploi des personnes handicapées – évaluation de la situation de handicap et d'identification des moyens de compensation à mettre en œuvre (pilotage Etat – AGEPHIPH - Pôle emploi),
 - *Coordonnées : 38 Rue Rhin et Danube, 87280 Limoges – tél : 05 55 38 89 70 - Site internet : www.capemploi-87.com*
- **CRFH** (Centre de Ressources Formation handicap – en Nouvelle aquitaine : délégation à l'association Handic'aptitude) :
 - Référente pour l'appui à la formation (méthodologique / techniques) et à la professionnalisation des acteurs de la formation sur les questions du handicap (améliorer la prise en charge des personnes handicapées dans le cadre des formations labélisées Pôle Emploi) / appui à la politique régionale (conseils – orientations – observations – communication) / chargé de la mise en œuvre du PRAFQPH (Programme Régional d'Accès à la Formation et à la Qualification des Personnes Handicapées),
 - *Coordonnées : Immeuble le Maréchal - 202, rue d'Ornano - 33000 Bordeaux – tél : 05 57 29 20 12 - Site internet : <https://crfh-handicap.fr>*
- **Agefiph** (Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion des Personnes handicapées) :
 - Accompagnements des personnes handicapées (attention : statut RQTH) dans les phases préalables à l'emploi (orientation, accès à la formation, droits, aides...), lors de l'insertion professionnelle (dispositifs d'adaptation au poste – accompagnement des employeurs : appui, aides financières) / Accompagnement des entreprises : « entreprises inclusives » (accompagnement, référent handicap, communication) / Accompagnement des organismes de formation (continue ou alternance) : « Ressource handicap formation » (coordination : demandeur / Pôle Emploi / centre de formation / éventuellement un PAS),
 - *Coordonnées : 3 Cr Gay Lussac, 87000 Limoges - Tél : 0.800.11.10.09 - Site internet : www.agefiph.fr*
- **Cap Métiers** (Région Nouvelle Aquitaine) : site complet au service des opérateurs de l'orientation, de la formation et de l'emploi en Nouvelle Aquitaine – Newsletters par email - Site internet – Pages travailleurs handicapés

PAS - département de la Haute Vienne

<p>Tous handicaps Pour appui méthodologique, conseils, recommandations, prêt de matériel, voire accompagnement direct du demandeur par une personne spécialisée (liste conventionnée avec l'Agefiph)</p>	<p>MDPH - 8 Place des Carmes - BP 73129 - 87031 Limoges cedex 1 – tél : 0555141450 - Site internet : https://www.haute-vienne.fr/nos-actions/personnes-en-situation-de-handicap/la-mdph</p>
<p>Handicap moteur</p>	<p>Association pour Adultes et Jeunes Handicapés – 44 rue Rhin et Danube – 87280 Limoges – tél : 05 55 37 62 86 – site internet : www.papajh.org</p> <p>Fédération nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés – 11 rue Lacorno – 87200 Limoges – tél : 05 55 34 48 97 – site internet www.fnath87.org</p> <p>STCLM – transport – Handibus – tél : 05 55 34 87 21 – site internet : www.stcl.fr</p> <p>Handicar 87 – 14 rue de l'Amphithéâtre – 87200 Limoges – tél : 05 55 10 10 03 – site internet : www.hauteviennencar.cg.87.fr</p>
<p>Handicap auditif</p>	<p>Maison des Sourds de la Haute Vienne - 26 rue Marcel Madoumier – 87200 Limoges – tél : 05 55 32 59 80 – site internet : www.mshav.fr</p>
<p>Handicap visuel</p>	<p>Association pour la Promotion Sociale des Aveugles et Autres handicapés (APSAH) – Rignac – 87700 Aixe sur Vienne - tél : 05 55 70 23 84 - site internet : www.apsah.asso.fr</p> <p>Voir Ensemble – 32,34 avenue du Général Leclerc appartement D135 87100 Limoges - tél : 05 55 01 82 38 – site internet : www.voirensemble.asso.fr</p>
<p>Handicap psychique, mental ou cognitif</p>	<p>Association Autisme 87, 42 avenue de la révolution – 87000 Limoges – tél : 0555050768 – site internet : www.autisme87asso-web.com</p> <p>Association Régionale pour l'Education Sensorielle – 1 rue Henri Barbusse – 87000 Limoges – tél 05 55 01 42 56 – site internet : www.ares-limousin.fr</p>

PAS - département de la Charente

<p>Tous handicaps</p>	<p>MDPH - Idem haute Vienne</p>
<p>Handicap moteur</p>	<p>SAVS (Service d'Accompagnement à la Vie Sociale) : APF France Handicap, ZE Ma Campagne, 50 impasse Louis Daguerre, 16000 Angoulême - tél : 05 45 61 89 60 - site internet : savs.angouleme@apf.asso.fr</p>
<p>Handicap auditif</p>	<p>Diapasom, ZE Ma Campagne - 50 impasse Louis Daguerre - 16000 Angoulême - tél : 05 45 38 21 68 ou 06 12 50 84 77 - site internet : e-praud@diapasom.org</p>
<p>Handicap visuel</p>	<p>SIADV Poitou-Charentes - 12 rue du Pré Médard - 86280 Saint Benoit – tél : 05 49 55 17 35 – siadvpc@orange.fr – Facebook : https://www.facebook.com/login/?next=https%3A%2F%2Fwww.facebook.com%2F455424127979339%2Fposts%2F1030928827095530%2F</p>
<p>Handicap psychique, mental ou cognitif</p>	<p>Raisons de plus - 22 boulevard Poitou Charente - 16000 Angoulême - tél : 05 45 38 75 75 – contact@raisonsdeplus.fr – site internet : http://www.raisonsdeplus.fr</p>